

22.09.2011 – 09:00 Uhr

Premier rapport annuel sur la Charte pour la protection des animaux de l'industrie pharmaceutique

Bâle (ots) -

Les entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche publient en 2011 leur premier rapport annuel en relation avec la Charte pour la protection des animaux adoptée en 2010. Par cette charte, les sociétés membres d'Interpharma s'engagent à poursuivre et à développer l'amélioration des conditions en matière d'expérimentation animale et de la protection des animaux de laboratoire.

L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche en Suisse répond aux conditions d'une des législations sur la protection des animaux parmi les plus strictes au monde. Les entreprises membres de l'association Interpharma actives au niveau mondial entendent encore développer ces normes élevées sur le sol helvétique et les améliorer davantage partout dans le monde. Cette volonté a été ancrée en 2010 dans une charte en dix points. Conformément au dixième de ces points, les sept sociétés signataires de la charte s'engagent à publier chaque année un rapport sur les progrès réalisés en matière de protection animale.

Le principe des 3R

L'idée fondamentale de la charte repose sur le principe des 3R, c'est-à-dire réduire, réformer et remplacer les expérimentations animales. Interpharma et la Confédération, avec le concours de la Fondation 3R, gèrent en commun des projets visant à améliorer les méthodes exigeant le recours aux animaux de laboratoire ou à développer des techniques de remplacement. De telles améliorations au sens des 3R font l'objet de recherches permanentes au sein des entreprises. Parmi ces dernières, certaines distinguent chaque année des projets novateurs et des percées décisives par la remise d'un Prix 3R.

Sur le fond, le bien-être animal dépend de la bonne formation du personnel. C'est dans cette optique qu'a été développé le nouvel outil en ligne LAS destiné aux gardiens d'animaux et aux chercheurs. Ce didacticiel disponible en trois langues dispense une formation de qualité.

Engager et entretenir le dialogue

Les sept membres, à savoir Novartis, Roche, Merck Serono, Actelion, Bayer, Vifor et Cilag, entretiennent une communication ouverte et constructive. Ils ont, durant l'année sous revue, à maintes reprises échangé leurs conclusions et leurs expériences. A cet égard, la charte a également été soumise à l'examen critique d'experts externes. Par ailleurs, les signataires s'efforcent d'engager activement le dialogue avec d'autres parties prenantes. Afin de porter le débat également au-delà des murs des sociétés et des frontières de la Suisse, la Charte pour la protection des animaux est présentée aux partenaires contractuels nationaux et internationaux. De plus, les membres s'engagent à obliger contractuellement leurs partenaires à respecter les normes élevées de bien-être animal. Dans ce contexte, Interpharma et ses entreprises membres ont pris contact avec la Protection Suisse des Animaux (PSA) et, par cette démarche, entament le dialogue avec une des organisations de protection animale les plus influentes du pays.

L'«Animal Welfare Report 2011» est publié sur Internet à l'adresse: <http://www.interpharma.ch/de/politik/Charta-fuer-den-Tierschutz.asp>

La brochure peut être imprimée en français, allemand et anglais.

Contact:

Thomas B. Cueni
Secrétaire général d'Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'00
Mobile: +41/79/322'58'17

Roland Schlumpf
Responsable de la communication d'Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'22
Mobile: +41/79/639'72'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100704370> abgerufen werden.